

Beaupréau-en-Mauges le 13 juin 2024

Le maire de Beaupréau-en-Mauges  
à  
Monsieur le président de la MRAE Pays de la Loire  
DREAL Pays de la Loire  
SCTE/DEE  
5, rue Françoise GIROUD – CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2

Objet : Saisine pour avis conforme sur le projet de modification N°1 du PLU de Beaupréau-en-Mauges.

N.Réf. : PAD20240613\_128\_FA\_AB\_FP

Monsieur le président,

Conformément aux articles R. 104-33 à 37 du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de la procédure dite « au cas par cas ad'hoc », afin de savoir si vous soumettez à évaluation environnementale le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaupréau-en-Mauges.

Je joins à cette saisine l'ensemble des informations définies à l'article R104-29 du code de l'urbanisme :

- Le formulaire type dûment complété
- Une notice de présentation contenant l'ensemble des éléments prévus au R.104-33

L'ensemble des pièces vous est transmis en version papier et en version numérique, afin de vous permettre de consulter les autorités concernées.

En application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme vous disposez, à compter de la date de réception de la saisine, de quinze jours pour demander des compléments au dossier joint et de deux mois pour me notifier votre décision. En l'absence de réponse de votre part au terme de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Franck AUBIN

Maire de Beaupréau-en-Mauges

